

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-46
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière :
COMMANDE
PUBLIQUE

Sous matière :
AUTRES TYPES DE
CONTRAT

OBJET :
**ACQUISITION
DE VEGETAUX
- MISE EN
PLACE DE
GROUPEMENT
DE
COMMANDE
PERMANENT
ENTRE LA
VILLE ET LE
CCAS DE
CASTELNAU-
DARY**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 22 FÉVRIER
2023

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 22 FÉVRIER
2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **07 MARS 2023**

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 février 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François
VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI,
Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE,
Régine SURRE, Michel RATABOUIL, Javier DE LA CASA,
Nicolas ASENSIO-VERGNES, Préscillia GRANIER, Audrey
GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Evelyne GUILHEM Donne procuration à Jacqueline
RATABOUIL,
Bernard GRIMAUD Donne procuration à Brigitte BATIGNE,
Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,
Marie-Claude BOURREL Donne procuration à Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES,
Sabine CHABERT Donne procuration à Audrey GAIANI,
Chantal BARTHES Donne procuration à Préscillia GRANIER,
Agnès SOULIER Donne procuration à Javier DE LA CASA,
Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,
Delphine SANTINI Donne procuration à Giovanni ZAMAI,

Absents excusés : Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON,
Martine LACOMBE, Adrien ROUZAUD,

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que face au contexte budgétaire de plus en plus difficile, un travail de réflexion sur d'éventuelles économies a été mené. La ville et le CCAS ont de nombreux besoins communs qui sont satisfaits pour chaque entité, par des marchés traités séparément ce qui multiplie les frais de publicité et complexifie leur suivi en interne.

Afin de rationaliser l'organisation, la passation et le suivi des marchés intéressant à la fois la ville et le CCAS, il apparaît que la création d'un groupement de commande entre les deux entités est la solution la plus adaptée.

Cette démarche avait déjà été réalisée pour certains accords-cadres à bons de commande depuis 2015, renouvelés pour certains en 2017. L'acquisition de divers végétaux (arbres, arbustes, fleurs, bulbes, jardinières etc...) fait l'objet d'accords-cadres pour la ville, et le CCAS pourrait avoir besoin d'y recourir également.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de renouveler cette pratique et de constituer, avec le CCAS, un groupement de commande permanent pour établir, mettre en concurrence et assurer le suivi des accords-cadres de fourniture d'arbres, de jardinières et suspensions et diverses fleurs et semences.

Ce groupement de commande sera constitué, conformément aux articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de groupement de commande qui propose, en son article C, de désigner la Ville de Castelnaudary comme coordonnateur du groupement qui sera chargé notamment des missions suivantes :

- Assister les membres du groupement dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces mêmes besoins ;
- Définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation dans le respect du code de la commande publique ;
- Elaborer le dossier de consultation, réceptionner les offres, vérifier leur conformité, être le référent auprès des entreprises et gérer l'organisation de la commission d'appel d'offres si besoin ;
- Signer, notifier au nom des membres du groupement les différents accords-cadres.

Chacun des membres se charge d'exécuter les accords-cadres en fonction de ses besoins propres.

Conformément à la convention de groupement de commande, la commission d'appel d'offres qui émettra, éventuellement, un avis sera celle de la ville.

Monsieur le Maire, après avoir donné toutes les informations nécessaires à la compréhension du fonctionnement du groupement de commande, sollicite du Conseil Municipal l'approbation du principe de groupement de commande permanent pour fourniture d'arbres, de jardinières et suspensions et divers fleurs et semences.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal la désignation du représentant légal de la ville au sein du groupement de commande et l'approbation et l'autorisation de signature de la convention de groupement de commande.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le principe de constitution d'un groupement de commande permanent pour la fourniture d'arbres, de jardinières et suspensions et diverses fleurs et semences.

DESIGNE comme représentant légal auprès du groupement de commande M. le Maire.

APPROUVE le projet de convention de groupement de commande.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 28 février 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **06 MARS 2023**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **03 MARS 2023**

Par publication le : **07 MARS 2023**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 011-211100763-20230228-DB202346-DE

